



ARRETE MUNICIPAL N° 39 / 2026
Portant permission de voirie chemin du Chêne

Le Maire de Lorry-Lès-Metz,

VU la Loi Municipale Locale du 6 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de la police du Maire ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des départements et des régions ;

VU la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et suivants ;

VU Le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7 ;

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment la 40^{ème} partie « signalisation de prescription » approuvée par décret du 07 juin 1977 ;

Considérant la demande en date du 10 avril 2026 par la Société SAS BERTRAND, afin d'effectuer des opérations de broyage des rémanents chemin du Chêne ;

ARRETE

Article 1 : Du 14 au 19 avril 2026, la société SAS BERTRAND est autorisée à stationner les camions de la chaufferie chemin du Chêne.

Article 2 : Sur la zone d'emprise du chantier, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant.

Article 3 : La société SAS BERTRAND a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle devra prendre toutes les précautions d'usage pour garantir la sécurité des riverains. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

Monsieur le Major de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux Chênes

Monsieur le Chef de La Police Métropolitaine

Monsieur le responsable de la société SAS BERTRAND

Fait à Lorry-Lès-Metz, le 13 avril 2026

Le Maire,



Philippe GLESER